

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

20 septembre 2021

Réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique

Réunion du comité de suivi des engagements de l'Etat et
des collectivités territoriales

Le préfet de la Loire-Atlantique, Didier MARTIN, a présidé ce 20 septembre la réunion du « comité de suivi des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales » pour faire un point d'étape sur le réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique.

La réunion était également placée sous l'égide de Mme Sylvie HAUDEBOURG, l'une des deux garantes que la Commission nationale du débat public a désignées pour suivre le projet jusqu'à l'enquête publique.

La réunion du comité s'inscrit dans la cadre de la gouvernance que l'Etat avait annoncée et a mise en place spécifiquement pour le projet Nantes-Atlantique. Plus largement, depuis la fin de la concertation publique préalable de 2019, l'Etat s'est attaché à maintenir une information et un dialogue constants avec les élus, notamment lors des réunions mensuelles du groupe de contact que préside le secrétaire général de la préfecture. Le comité de suivi des engagements de l'Etat s'était déjà réuni le 26 octobre 2020.

Aujourd'hui, la direction générale de l'aviation civile (DGAC), maître d'ouvrage du projet jusqu'à la désignation du futur concessionnaire chargé de réaliser le réaménagement de l'aéroport, a présenté l'état d'avancement du projet.

Dans le respect des règles de confidentialité qu'impose la procédure d'appel d'offres en cours, la DGAC a également informé les membres du comité des exigences qu'elle a posées pour le futur concessionnaire, dont par exemple :

- atteindre la neutralité carbone en 2030 et obtenir la certification correspondante ;
- obtenir la certification de l'aérogare « Haute qualité environnementale - Bâtiment durable » de niveau « Excellent » ;
- réaménager l'aéroport selon une charte novatrice « d'orientations architecturales et paysagères » répondant au souhait, exprimé par le panel de citoyens en 2019, d'accorder le projet avec l'identité architecturale, urbaine et paysagère du territoire de la métropole de Nantes ;

Contact presse :

Service Régional de la Communication Interministériel :
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

1/2

- prévoir la réalisation d'un pôle multimodal de correspondance, en cohérence avec les projets d'amélioration de la desserte par les transports en commun que portent Nantes Métropole et la Région Pays de la Loire ;
- intégrer l'aérogare de fret à la future concession, la moderniser et la développer, afin de mieux répondre aux besoins actuels et futurs des entreprises du Grand Ouest et des opérateurs de fret.

Les études techniques portant sur l'allongement de la piste ont été approfondies. La réunion de ce jour a aussi été l'occasion d'en présenter les principaux résultats.

La DGAC a présenté le scénario de « double approche » pour les atterrissages face au sud, dont l'autorité indépendante de surveillance de la sécurité de l'aviation civile a approuvé le principe dans le courant de l'été dernier :

- Couplée aux autres mesures de protection des populations contre le bruit, la « double approche » permet de maîtriser l'évolution du nombre d'habitants exposés au bruit, notamment à Nantes.
- Comparativement à l'évolution tendancielle de l'aéroport sans son réaménagement, les études estiment qu'environ 26 000 habitants de moins seront exposés au bruit grâce aux mesures prévues par le projet (couvre-feu, relèvement de la pente d'approche des avions, allongement de la piste et décalage des deux seuils de piste).

Les aides exceptionnelles annoncées par le Gouvernement et en place depuis avril 2021 participent aussi de la lutte contre le bruit. Les propriétaires de logements éligibles situés en zone de bruit fort ou modéré peuvent ainsi présenter leur demande d'aide auprès du groupement d'intérêt public « Fonds de compensation de Nantes-Atlantique » mis en place par l'Etat dès 2019.

La consultation publique sur le projet de couvre-feu a été réalisée. Son bilan sera rendu public prochainement. L'Etat prévoit que le couvre-feu entrera en vigueur pour la saison aéronautique de l'été 2022.

Pour Didier MARTIN, préfet de la Loire-Atlantique : *« Un travail considérable a été accompli par les services de l'Etat depuis la fin de la concertation publique préalable de 2019 et le projet a bien avancé. L'Etat a pris des engagements traduits par 31 mesures et les a tenus. La mise en œuvre du couvre-feu interviendra au printemps prochain, celle des approches par le nord entrera finalement en vigueur fin 2023. Je tiens à souligner qu'au total, malgré le contexte de crise sanitaire, presque toutes les mesures sont déjà réalisées ou avancent globalement selon le calendrier prévisionnel. »*

Faisant suite à la réunion du comité de suivi des engagements de l'Etat et des collectivités territoriales, deux réunions publiques d'information se tiendront le **mardi 21 septembre** et le **jeudi 23 septembre** 2021 de 19h00 à 21h00 pour un point d'étape sur le projet de réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique. Les deux réunions traiteront des mêmes informations.

Compte tenu du contexte sanitaire, les réunions seront organisées de façon dématérialisée sur l'outil de visioconférence Zoom. L'accès à la réunion sera soumis à une inscription préalable sur le site Internet du projet : <https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/>

Chacune des réunions est soumise à une jauge de 200 inscriptions pour favoriser la qualité des échanges. L'installation préalable du logiciel Zoom est une étape conseillée, mais pas indispensable pour assister et participer aux échanges.

Pour en savoir plus : <https://www.reamenagement-nantes-atlantique.fr/>

Contact presse :

Service Régional de la Communication Interministériel :
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

2/2